

**Travaux d'installation d'un dispositif
d'aération forcée à l'usine de compostage
du SMICTOM d'Alsace Centrale - Avenant**

Rapport n° CP/2013/407

Service gestionnaire :

Service eau, assainissement et déchets

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la signature d'un avenant à la convention d'attribution de subvention pour les travaux d'installation d'un dispositif d'aération forcée à l'UCOM de Scherwiller.

La Commission Permanente du 5 mars 2012 a approuvé la convention d'attribution de subvention pour les travaux d'installation d'un dispositif d'aération forcée à l'usine de compostage du SMICTOM d'Alsace Centrale.

Cette subvention de 776 025 €, inscrite sous le numéro de dossier 2010D0006581, est gérée dans le cadre de l'Autorisation de Programme pluriannuelle sur le traitement des déchets. Les crédits de paiement sont étalés sur 5 ans, de 2012 à 2016.

L'avenant proposé concerne le rééchelonnement des versements sur les années 2013 et 2014. Il n'entraîne pas de modification du montant global de la subvention. Le projet d'avenant est joint au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention conclue avec le SMICTOM d'Alsace Centrale pour les travaux d'installation d'un dispositif d'aération forcée à l'UCOM de Scherwiller.

Cet avenant concerne le rééchelonnement des versements sur les années 2013 et 2014 et n'entraîne pas de modification du montant global de la subvention.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer cet avenant au nom du Département.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL